

On veut accuser mon fils de viol

Par CMF2_old, le 09/12/2007 à 11:36

SUITE A LA VISITE DES GENDARMES POUR NON PAIEMENT DE PENSION ALIMENTAIRE MON EX CONJOINT ME DIT QUE SI JE NE RETIRE PAS MA PLAINTE IL PORTERA PLAINTE CONTRE NOTRE FILS POUR UN PRESQUE VIOL SUR LA FILLE DE SA CONCUBINE IL Y A 3 ANS.

A L EPOQUE LES DEUX GAMIN AVAIENT ENVIRON 15 16 ANS.
JE N ARRIVE PAS RELLEMENT A SAVOIR SI OUI OU NON IL S EST PASSE QUELQUE
CHOSE MAIS JE SAIS QUE LES 2 ADOLESCENTS DORMAIENT DANS LE MEME LIT.
POUVEZ VOUS ME DIRE SE QUE RISQUE MON FILS SI LES FAITS S AVAIRE REELLE
ET QUEL EST LA CONDUITE A TENIR PAR APPORT A SE CHANTAGE.

PS / LES DEUX JEUNES ONT AUJOURD HUI 19 ANS.

MERCI